

Marillet Infos

Mars - Avril 2024

RÈGLEMENTATION CONCERNANT LES BRUITS DE VOISINAGE



Pour rappel, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

TERRITOIRES ZERO NON-RECOURS

Territoires zéro non-recours

Aides et prestations sociales sont parfois non sollicitées et peuvent pourtant permettre une meilleure qualité de vie, tant au niveau personnel, que professionnel. Venez à la rencontre d'un ambassadeur de l'accès aux droits présent dans les Lieux d'Information et d'Ecoute Numériques et Solidaires (LIENS) de votre commune. Il pourra vous proposer une rencontre avec l'animatrice du dispositif.

Gratuit et confidentiel

Salle des Meuniers
1 place Marechal de Latre de Tassigny
85390 Mouilleron-Saint-Germain
Permanence le mardi de 12h30 à 14h00

Mairie Saint Hilaire-de-Voust
21 rue de la Mairie
85120 Saint Hilaire-de-Voust
Permanence le jeudi de 17h00 à 18h00

Mairie Saint Pierre-du-Chemin
1 Rue des Comtes d'Asnières
85120 Saint Pierre-du-Chemin
Permanence le mardi de 10h30 à 12h00
Les semaine impaires uniquement

Mairie Thouersais-Bouldroux
54 rue du centre
85410 Rives-du-Fougerais
Permanence le mercredi de 11h00 à 12h00

Retrouvez la liste de l'ensemble des Lieux d'Information et d'Ecoute Numériques et Solidaires (LIENS) sur : www.pays-châtagneraie.fr

Informations : 06 34 29 18 62 ou liens@ccplc.fr

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Ghislaine LESAUVAGE, Maire de Marillet et le Conseil municipal
Vous invitent à participer à la cérémonie qui aura lieu le

Lundi 8 mai 2024 à partir de 10h30

Programme :

- 10h30 : Messe à l'Eglise de Foussais Payré
- 11h45 : Monument aux morts à Faymoreau
- 12h15 : Monument aux morts à Marillet



A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle communale de Marillet.

Mairie – 14 rue des Ajoncs 85240 MARILLET
Tél : 02.51.00.46.34 / Courriel : commune.marillet@orange.fr
Ouverture : mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00, jeudi de 14h30 à 17h00 (permanence du Maire)